

DECLARATION PREALABLE D'ACTIVITE (Établissement établi en France)

Pour le collaborateur salarié

L'imprimé de déclaration préalable d'activité dument complété et signé par le directeur de l'établissement.

I- POUR LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT (LE CHEF D'ENTREPRISE OU LE REPRESENTANT LEGAL s'il n'y a pas eu de nomination de directeur)

- › Une copie de sa pièce d'identité, ou le cas échéant copie de son titre de séjour pour un ressortissant d'un Etat tiers, en cours de validité

Pour un ressortissant d'un Etat tiers, établi en France

- › Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat.

II- POUR L'ETABLISSEMENT

- › Un extrait L-Bis du RCS **de moins de 1 mois** pour l'établissement secondaire
- › Un extrait K-Bis du RCS de l'entreprise **de moins d'un mois**
- › Copie de la carte professionnelle du titulaire, si la carte a été délivrée par une préfecture.

Aptitude acquise en France

III- Pour le directeur de l'établissement secondaire (AUTRE QUE LE CHEF D'ENTREPRISE OU LE REPRESENTANT LEGAL)

1. Diplôme : Art. 11 du décret 72-678

- › Copie, certifiée conforme par le demandeur, du diplôme délivré par l'Etat ou au nom de l'Etat, d'un niveau égal ou supérieur à trois années d'études supérieures après le baccalauréat et sanctionnant des études juridiques, économiques ou commerciales.

Ou

- › Copie, certifiée conforme par le demandeur, du diplôme ou un titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles d'un niveau équivalent (niveau II) et sanctionnant des études de même nature

Ou

- › Copie, certifiée conforme par le demandeur, du brevet de technicien supérieur professions immobilières

Ou

- › Copie, certifiée conforme par le demandeur, du diplôme de l'institut d'études économiques et juridiques appliquées à la construction et à l'habitation



2. Diplôme et expérience professionnelle : Art. 12 du décret 72-678

- › Copie, certifiée conforme par le demandeur, du baccalauréat, soit d'un diplôme ou d'un titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles d'un niveau équivalent (niveau IV) et sanctionnant des études juridiques, économiques ou commerciales

Et

- › Bulletins de salaires relatifs à l'exercice pendant au moins 18 mois se rattachant à l'activité pour laquelle la mention demandée, à temps complet ou de l'équivalent à temps partiel, ou certificats de travail

3. Expérience professionnelle : Art. 14 du décret 72-678

S'il s'agit d'un emploi de cadre :

- › Bulletins de salaires relatifs à l'exercice pendant au moins 2 ans d'un emploi subordonné se rattachant à l'activité pour laquelle la mention est demandée, à temps complet ou de l'équivalent à temps partiel ou certificats de travail partiel

Lorsque le bulletin de salaire ne précise pas un emploi cadre :

- › Attestation de la caisse de retraite des cadres pour l'exercice de l'activité pour laquelle la mention est demandée pendant au moins 2 ans à temps complet ou de l'équivalent à temps

S'il s'agit d'un emploi salarié non cadre :

- › Bulletins de salaires relatifs à l'exercice pendant au moins 5 ans d'un emploi subordonné se rattachant à l'activité pour laquelle la mention est demandée, à temps complet ou de l'équivalent à temps partiel ou certificats de travail.

4. Autres pièces

Le cas échéant, pour un ressortissant UE, E.E.E ou d'un Etat tiers

- › Copie, certifiée conforme par le demandeur, du diplôme ou certificat justifiant le suivi d'un enseignement à la langue française ou des attestations établissant l'acquisition de la langue française par l'usage.

Liste des établissements

- › Une liste des établissements secondaires indiquant l'adresse de chaque établissement et le cas échéant le nom commercial et/ou l'enseigne

Rémunération pour l'instruction et la délivrance de la carte
à l'**ordre de CCI Toulouse Haute-Garonne : 80 €**
Arrêté du 19 juin 2015

La CCI se réserve le droit de vous demander des pièces complémentaires lors de l'instruction de votre dossier

***les attestations doivent porter la mention des activités concernées**

